

## « MUCOVISCIDOSE : VOS DROITS, VOS DÉMARCHES »

### LES MONTANTS ET PLAFONDS DE RÉFÉRENCE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009

#### LES SOINS

Pour connaître les conditions et montants actualisés, interrogez votre Caisse d'Assurance Maladie ou le site Internet : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

- **Participation forfaitaire** : 1 € par consultation médicale, examen radiologique et analyse, plafonné à 50 € par an
- **Franchises** : 0,50 € par boîte de médicament et acte paramédical, 2,00€ par transport sanitaire, plafonné à 50 € par an
- **Forfait journalier hospitalier** : 16 € par jour
- **Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** :  
Plafond de ressources annuelles :

Nombre de personnes composant le foyer	Métropole	DOM
1 personne seule	8 936 €	9 946 €
2 personnes	13 404 €	14 919 €
3 personnes	16 085 €	17 902 €
4 personnes	18 766 €	20 886 €
par personne supplémentaire, à partir de la 5 <sup>ème</sup>	+ 3 574,39 €	+ 3 978,29 €

Plafond = Plafond CMU Complémentaire + 20 %

#### ALLOCATIONS ACCORDÉES AUX PARENTS

Nous n'indiquons ici que les allocations spécifiques à la maladie. Pour connaître les conditions et montants actualisés, interrogez votre Caisse d'allocations familiales ou le site Internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

- **Allocation journalière de présence parentale (AJPP)**  
Pour un couple : 41.17 € par jour  
Pour une personne seule : 48.92 € par jour  
Complément pour frais : 105.30 €
- **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**  
124.54 € / mois  
Compléments mensuels :

Catégories	Compléments AEEH	Majoration spécifique pour parent isolé
1 <sup>ère</sup> catégorie	93.41 €	-
2 <sup>ème</sup> catégorie	252.98 €	50.60 €
3 <sup>ème</sup> catégorie	358.06 €	70.06 €
4 <sup>ème</sup> catégorie	554.88 €	221.84 €
5 <sup>ème</sup> catégorie	709.16 €	284.12 €
6 <sup>ème</sup> catégorie	1 029.10 €	416.44 €

#### ALLOCATIONS ACCORDÉES AUX ADULTES

##### • Pension d'invalidité

1 <sup>ère</sup> catégorie	De 260.17 € à 831,90 €
2 <sup>ème</sup> catégorie	De 260.17 € à 1 386,50 €
3 <sup>ème</sup> catégorie	De 260.17 € à 1 386,50 € + majoration tierce personne (1 018,91 € / mois)

##### • Allocation aux adultes handicapés (AAH)

666.96 € / mois

Complément de ressources : 179,31 € par mois

Garantie de ressources (GRPH) : 846.27 € par mois

Majoration pour la vie autonome (MVA) : 104.77 € par mois

Complément d'AAH (remplacé progressivement par la MVA) : 100,50 € par mois

##### • Allocation compensatrice tierce personne

(remplacée progressivement par la prestation de compensation)

de 411.64 € à 823.28 € par mois

##### • Prestation de compensation

###### Aide humaine

De 3,36 €/h (aidant familial) à 17,43 €/h (service prestataire)

**Charges spécifiques** : 100 € par mois maximum

**Charges exceptionnelles** : 1 800 €/3 ans maximum

#### FISCALITÉ

##### • Impôt sur le revenu

Montant de l'abattement :

- 2 266 € si le revenu annuel n'excède pas 13 950 €

- 1 133 € si le revenu annuel est compris entre 13 950 € et 22 500 €

##### • Taxe d'habitation et redevance TV

Plafond de revenus pour bénéficier de l'exonération en 2009 :

9 837 € pour la première part de quotient familial, majoré de

2 627 € pour chaque demi part supplémentaire (revenus 2008)

#### AUTRES DISPOSITIONS

##### • L'accès à l'assurance : Plafonds de la convention AERAS

###### Crédits immobiliers et professionnels :

Montant maximal : 300 000 €

Durée maximale : Il faut que l'emprunteur ne soit pas âgé de plus de 70 ans au terme du prêt

###### Prêts à la consommation :

Montant maximal : 15 000 €

Age maximal à la souscription : 50 ans

Durée maximale : 4 ans

